



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20240923-2024-116-RHKKH-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Numéro de l'acte	2024-116-RHKKH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.2.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

QUESTION N°2024-116

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Personnel communal – revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant en faveur des agents municipaux

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry MERCIER
Adjoint au Maire, Affaires générales – Personnel Communal – Elections – Vie associative

Le conseil municipal,

Par délibération en date du 01 février 2005, le conseil municipal de la Ville d'Arques a institué le bénéfice des titres-restaurant.

Au regard de la situation actuelle d'inflation, la Collectivité souhaite soutenir les agents municipaux dans ce contexte qui perdure.

A l'issue de plusieurs réunions de travail organisées en présence des élus, des représentants de la collectivité et du personnel, Monsieur le Maire envisage de revaloriser

- la valeur faciale des tickets restaurant de 5 à 7 euros, avec maintien de la prise en charge maximale de la collectivité à hauteur de 60%. Il s'agit ainsi de compenser l'inflation et d'adapter le montant du ticket restaurant aux tarifs actuels de restauration. Ce dispositif concerne plus de 90% des agents de la collectivité.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE la mise en place de cette mesure proposée pour soutenir le pouvoir d'achat des agents municipaux.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Bernadette BAROUX



Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 26 SEP 2024 et publication ou
notification le 26 SEP 2024
Monsieur le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Affiché le 25 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.